



VILLE DE SAINT-AMABLE

Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

Entrée en vigueur le 1er janvier 2024

Incluant les modifications suivantes :

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
801-01-2024	1er janvier 2025
801-02-2025	6 juin 2025
801-03-2025	16 décembre 2025

Avis légal : Le présent règlement est une version administrative du Règlement décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville. La Ville de Saint-Amable n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs de transcription. Seuls les règlements originaux, tel que contresignés par le greffier ont une valeur légale.

Règlement 801-00-2023 :

Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville

Règlement 801-00-2024 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville afin de modifier la grille tarifaire

Règlement 801-02-2025 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville afin de modifier la grille tarifaire

Règlement 801-03-2025 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville afin de modifier la grille tarifaire

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du présent règlement ainsi que sa portée;

QU'À SA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Tarification

1. La tarification des biens et services offerts par la Ville est établie selon l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Abrogation

2. Le présent règlement abroge, en date du 31 décembre 2023, le *Règlement 793-00-2022 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville pour l'année 2023* et ses amendements.

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

ANNEXE 1 : Tarification des biens et services

(2024, R. 801-01-2024, a. 1) (2025, R. 801-02-2025, a. 2) (2025, R. 801-03-2025, a. 1)

Annexe 1 du règlement 801-03-2025

Annexe A - Tarification des biens et services

SECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
REPRODUCTION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX			
Feuille de papier (par page)	Provenant d'une imprimante ou d'un photocopieur (noir et blanc) Provenant d'une imprimante ou d'un photocopieur (couleur) Provenant d'un microfilm Provenant d'une microfiche		
Photographie (film ou numérique)	Pour produire un négatif 8 x 10 po (chaque) 5 x 7 po (chaque)		<u>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</u>
Diapositive/chaque			
Plan général des rues ou tout autre plan (nécessitant le photocopieur à plan)			
Plan			
Rapport d'évènement ou accident			
Copie de règlement municipal			
Rapport financier			
Extrait du rôle d'évaluation			
Reproduction liste des contribuables ou habitant			
Vidéocassette (1/2 pouce VHS)	Cassette Chaque heure d'enregistrement		<u>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, chap.A-2.1, r.3</u>

SECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Audio cassette/chaque	Cassette Chaque heure d'enregistrement		
Disquette ou CD-ROM (tous formats)		Les frais exigibles sont ceux prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels	Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, chap.A-2.1, r.3
Microfilm	Bobine de 16 mm Bobine de 35 mm	Le cas échéant, les frais de poste pour l'expédition des documents sont à la charge du demandeur.	
Étiquette autocollante – par étiquette			
Taux horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés			
Autre permis, certificat, tarif, prévu dans un règlement municipal		Gratuit, sauf disposition à l'effet contraire	
ASSERMENTATION ET DOCUMENT CONFORME À L'ORIGINAL			
Assermentation, attestations, certificats divers (résidence, vie, etc.)	Demandes nécessitant un commissaire à l'assermentation	5.00 \$ par demande 1,00 \$ pour chaque copie supplémentaire, jusqu'à concurrence de 4	Loi sur les Tribunaux judiciaires chap. T-16 (art.222)
Copie conforme à l'original d'un document		5.00 \$ pour un document 1,00 \$ pour chaque document supplémentaire, jusqu'à concurrence de 4	
Tarifs divers			
Tarifs en lien avec la gestion animale (adoption, évaluation, transport, euthanasie, etc.)		Déterminé en fonction des prix établis dans le contrat avec le fournisseur.	

SECTION TRÉSORERIE			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
DIVERS			
Confirmation d'évaluation ou de paiement des taxes municipales	CUBF 1 Catégorie résidentielle	148.50 \$	
Confirmation d'évaluation ou de paiement des taxes municipales	CUBF 2 à 9 Autres catégories	185.50 \$	
Copie compte de taxes	Pour le propriétaire	3.00 \$	
Accès cité (commercial) – rôle d'évaluation et de taxation	CUBF 1 Catégorie résidentielle Coûts par consultation et les taxes applicables	5.50 \$	
Accès cité (commercial) – rôle d'évaluation et de taxation	CUBF 2 à 9 Autres catégories Coûts par consultation et les taxes applicables	6.75 \$	
Accès cité (professionnel) – rôle de taxation	CUBF 1 Catégorie résidentielle Coûts par consultation et les taxes applicables	18.00 \$	
Accès cité (professionnel) – rôle de taxation	CUBF 2 à 9 Autres catégories Coûts par consultation et les taxes applicables	22.75 \$	
Accès cité (professionnel) - relevé de taxes	CUBF 1 Catégorie résidentielle Frais d'inscription de 50,00 \$ plus les coûts par consultation et les taxes applicables	148.50 \$	
Accès cité (professionnel) - relevé de taxes	CUBF 2 à 9 Autres catégories Frais d'inscription de 50,00 \$ plus les coûts par consultation et les taxes applicables	185.50 \$	
Chèque retourné sans fonds		15.00 \$	
DEMANDE DE RÉVISION – ÉVALUATION FONCIÈRE			
Valeur inscrite au rôle ≤ à 500 000 \$		91.35 \$	
Valeur inscrite au rôle > à 500 000 \$ mais ≤ à 2 000 000 \$		365.10 \$	
Valeur inscrite au rôle > à 2 000 000 \$ mais ≤ à 5 000 000 \$		608.60 \$	
Valeur inscrite au rôle > à 5 000 000 \$		1 217.50 \$	
TARIFICATION INCLUSE AU COMPTE DE TAXES ANNUEL (EAU POTABLE, RÉSIDUS DOMESTIQUES, ETC.)			
Fourniture d'eau potable, gestion des matières résiduelles, assainissement des eaux, etc.		Voir le règlement de taxation annuel	

SECTION SÉCURITÉ INCENDIE			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Plan d'aide mutuelle	Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration	Coût direct	736-00-2015
	Pompier, officier ou personnel-cadre (par heure)	Selon l'entente en vigueur	736-00-2015
Hors du plan d'aide mutuelle (tarif à l'heure)	Autopompe, taux horaire	350.00 \$	
	Unité de secours, taux horaire	150.00 \$	
	Véhicule de service, taux horaire	75.00 \$	
	Citerne, taux horaire	250.00 \$	
	Officier, taux horaire	68.17 \$	
	Préventionniste-pompier, taux horaire	68.17 \$	
	Pompier, taux horaire	61.97 \$	
Permis et certificats	Permis de brûlage à ciel ouvert	20.00 \$	
	Permis d'autorisation d'activités ou d'événements spéciaux	Gratuit	736-00-2015
	Permis d'utilisation de pièces pyrotechniques	Gratuit	736-00-2015
	Permis de pyrotechnie d'effets spéciaux	Gratuit	736-00-2015
Opérations	Incendie du véhicule d'un non résident sur le territoire de la ville de Saint-Amable	600.00 \$	

SECTION TRAVAUX PUBLICS			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE INTERNE			
Main-d'œuvre			
Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel-cadre)		Selon convention et échelle salariale	Selon convention et échelle salariale
• Le taux horaire des employés réguliers est majoré des avantages sociaux de 30 % + 10 % de frais administratifs chargés pour tout travail effectué du lundi au vendredi de 7 h à 16 h		Selon le calcul	
• Le taux horaire des employés surnuméraires est majoré des avantages sociaux de 30 % + 10 % de frais administratifs chargés pour tout travail effectué du lundi au vendredi de 7 h à 16 h			
Taux horaire + avantages sociaux de 30 % + 10 % de frais administratifs, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi;			
Taux horaire + avantages sociaux de 30 % + 10 % de frais administratifs, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche			
Taux horaire + avantages sociaux de 30 % + 10 % de frais administratifs, le tout majoré de 100 % pour travail effectué les jours fériés;			
Matériel et équipement			
Camionnette		50 \$ / h	
Camion de services avec outils		75 \$ / h	
Rétrocaveuse	(Taux horaire excluant le taux d'un employé)	200 \$ / h	
Camion 6 roues	(Taux horaire excluant le taux d'un employé)	130 \$ / h	
Camion 10 roues avec boîtes	(Taux horaire excluant le taux d'un employé)	175 \$ / h	
Balai mécanique	(Taux horaire excluant le taux d'un employé)	275 \$ / h	
Chargeur Cat 924	(Taux horaire excluant le taux d'un employé)	200 \$ / h	
TRAVAUX À CONTRAT			
Coupe de bordure	Par mètre linéaire	Coûts réels + disposition des résidus + frais d'administration de 10 %	750-01-2017

SECTION TRAVAUX PUBLICS (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Site des neiges usées			
Frais de dépôt au site	Tarif par mètre cube	1,65 \$ /m ³	
SERVICES À TARIF FIXE			
Aqueduc, infrastructures et services municipaux			
Ouverture et/ou fermeture d'une entrée d'eau ou le gel de conduite durant les heures de travail régulières de la direction des travaux publics	Coût fixe	100,00 \$	
Ouverture et/ou fermeture d'une entrée d'eau ou le gel de conduite hors des heures de travail régulières de la direction des travaux publics	Coût fixe	200.00 \$	
Remplacement d'une boîte de service à l'occasion de travaux d'égout ou si la boîte de service est défaillante et âgée de plus de 25 ans		Gratuit	
Remplacement d'une boîte de service endommagée par le propriétaire, par l'occupant de l'immeuble ou son entrepreneur ou visiteur	Coût fixe (incluant la main-d'œuvre et les pièces)	600.00 \$	
Réparation, entretien, nettoyage, ajustement et localisation d'une boîte de service	Coût fixe	100,00 \$	782-00-821
Ramassage de biens laissés sur le pavé	Coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Coûts réels + frais de disposition + frais d'admin 10%	
Fauchage de terrain	Coût de l'entrepreneur	Coûts réels + frais d'admin 10%	
Rehaussement de puisard sur les terrains privés	Coût fixe incluant la main d'œuvre et les pièces	600,00 \$ par action	
TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'ENTREPRENEUR PRIVÉ D'UN RÉSIDENT DANS L'EMPRISE MUNICIPALE			
Branchement municipal, débranchement ou désaffectation d'un branchement, déplacement ou modification d'infrastructures ou de services municipaux (borne-fontaine, lampadaire, nouvelle bordure, trottoir, autres structures municipales)			
Demande d'autorisation		Gratuit	
Supervision ou surveillance par la Ville et contrôle de la qualité	*Taux horaire selon l'échelle salariale du personnel-cadre + avantages sociaux de 30 %	Coût de la main-d'œuvre* + coûts réels + frais d'administration de 10 %	750-01-2017

SECTION TRAVAUX PUBLICS (SUITE)				
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE	
Dépôt de garantie	Un dépôt de 5 000 \$ doit être remis à la Ville avant les travaux d'infrastructure d'égouts et d'aqueduc. Dans le cas de l'aménagement d'une nouvelle bordure ou du remplacement ou de la modification d'un trottoir, le montant du dépôt de garantie est de 2 500 \$. Suivant l'approbation finale des travaux par la direction des travaux publics, la Ville rembourse le montant du dépôt de garantie, duquel elle soustrait tout montant dû, y compris les frais de supervision ou de vérification des travaux, le contrôle de la qualité ainsi que tous frais raisonnables de remise en état, notamment la réfection de rue, de pavage, de trottoir, de bordure et de pelouse.	10 000 \$ (5000 \$ pour une nouvelle bordure ou remplacement ou modification d'un trottoir)		
	Les frais de toute intervention de la ville se calculent comme suit :			
	Coût de la main-d'œuvre = taux horaire selon l'échelle salariale du personnel + avantages sociaux selon un taux de 30 % + frais administratifs 10%			
TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'ENTREPRENEUR PRIVÉ D'UN RÉSIDENT, ENTRE DES LOTS PRIVÉS				
Raccordement à un branchement privé existant, branchement municipal entre des lots privés, débranchement, modification ou désaffectation d'un branchement				
Demande d'autorisation		Inclus dans les modalités du permis de construction pour les nouvelles constructions, sera défini dans un nouveau permis de branchements pour les constructions existantes		
Supervision ou surveillance par la Ville	*Taux horaire selon l'échelle salariale du personnel-cadre + avantages sociaux de 30 %	Coût de la main-d'œuvre* + coûts réels + frais d'administration de 10 %		
Dépôt de garantie	Un dépôt de doit être remis à la Ville avant le début des travaux. Suivant l'approbation finale des travaux par la direction des travaux publics, la Ville remet le montant du dépôt de garantie, déduction faite de tout montant dû, y compris des frais de supervision ou de vérification des travaux.	10 000 \$ (5 000 \$ pour une nouvelle bordure ou remplacement ou modification d'un trottoir)		

SECTION URBANISME			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
PERMIS ET CERTIFICATS - Tarification pour les permis et certificats exigibles en vertu du Règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 et ses - amendements			
Permis de lotissement	Taux de base	150,00\$	699-00-2012
	Lot ajouté ou créé (s'ajoute au taux de base)**	50,00 \$	699-00-2012
	** Lorsqu'un lot créé ou modifié est destiné à un usage « voie publique », « parc » ou « de conservation », ce lot n'est pas inclus dans le calcul de la tarification		
Permis de construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel	Taux de base	50,00\$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50\$	699-00-2012
	La valeur du permis ne doit pas être inférieure à 1 000,00\$		699-00-2012
Permis de construction pour l'agrandissement, la rénovation ou réparation d'un bâtiment résidentiel	Taux de base	50,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50 \$	
Permis de construction pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un bâtiment accessoire, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire à un usage résidentiel, à l'exception d'un garage privé et d'une piscine creusée ou semi-creusée	Taux fixe	75,00\$	699-00-2012
Permis de construction pour l'installation d'une piscine creusée ou semi-creusée	Taux fixe	100,00\$	699-00-2012
Permis de construction pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un garage privé à un usage résidentiel	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50\$	
Permis de construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal commercial, industriel ou communautaire	Taux de base	300,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50\$	699-00-2012
	La valeur du permis ne doit pas être inférieur à 1 500,00\$		699-00-2012
Permis de construction pour la rénovation ou la réparation d'un bâtiment principal commercial, industriel et communautaire	Taux de base	300,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50 \$	
Permis de construction pour la construction, la rénovation ou la réparation d'un	Taux de base	300,00\$	

Permis de construction pour la construction, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment accessoire commercial, industriel et communautaire	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000\$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50\$	699-00-2012
Permis de construction d'un bâtiment ou d'un équipement pour un usage agricole (à l'exception des habitations)	Taux de base	50,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 1 000 \$ de la valeur des travaux (s'ajoute au taux de base)	5,50\$	699-00-2012
SECTION URBANISME (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Certificat d'autorisation			
Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre	Taux fixe	20,00 \$	699-00-2012
Certificat d'autorisation pour la construction ou la modification d'une installation septique	Taux fixe	200,00\$	699-00-2012
Certificat d'autorisation de transport de bâtiment venant de l'extérieur du territoire		400,00 \$	699-00-2012
Certificat d'autorisation de transport de bâtiment venant de l'intérieur du territoire et qui n'est pas situé sur le même terrain que le bâtiment transporté	Bâtiment de 20 m ² et plus	200,00 \$	699-00-2012
	Bâtiment de moins de 20 m ²	50,00 \$	699-00-2012
Certificat d'autorisation de transport de bâtiment situé sur le même terrain que le bâtiment transporté	Bâtiment principal	200,00\$	699-00-2012
	Bâtiment accessoire de 20 m ² et plus	50,00 \$	699-00-2012
	Bâtiment accessoire de moins de 20 m ²	Gratuit	699-00-2012
Certificat d'autorisation d'ouvrage de captage des eaux souterraines (mise en place ou modification)		50,00 \$	699-00-2012
Certificat d'autorisation de remblai / déblai	Taux de base (superficie de moins de 1 000 m ²)	200,00 \$	699-00-2012
	Par tranche (ou fraction de tranche) de 500 m ² de superficie supplémentaire (s'ajoute au taux de base)	50,00 \$	699-00-2012
Certificat d'autorisation de démolition	Pour l'étude d'une demande d'autorisation de démolition devant être soumise au comité d'étude des demandes de démolition	750,00\$	790-00-2022 et 699-00-2012
	Pour l'étude d'une demande de démolition d'un bâtiment principal ne devant pas être soumise au comité d'étude des demandes de démolition	100,00\$	
	Pour l'étude d'une demande de démolition d'un bâtiment accessoire ne devant pas être soumise au comité d'étude des demandes de démolition	50,00\$	
Certificat d'autorisation d'affichage pour une enseigne	Permanente, par enseigne	100,00\$	699-00-2012
	Temporaire, par année civile	50,00 \$	699-00-2012
Certificat pour l'aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	Taux fixe	100,00\$	699-00-2012
Certificat d'autorisation pour un mur de soutènement	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012

Certificat d'autorisation pour la démolition ou le retrait d'une piscine	Taux fixe	Gratuit	699-00-2012
Aménagement extérieur	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012
Terrassement et préparation de terrain pour la construction d'un bâtiment de type résidentiel multifamilial h3, h4 et h5, commercial, industriel, et communautaire	Taux fixe	100,00 \$	699-00-2012

SECTION URBANISME (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Certificat d'occupation			
Nouvel usage autre que résidentiel ou agricole	Taux fixe	100,00\$	699-00-2012
Nouvel usage additionnel de type « logement accessoire »	Taux fixe	400,00\$	699-00-2012
Nouvel usage chenil, pension en zone agricole ou fermette	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012
Modification sans incidence sur l'usage autorisé (p. ex. changement de nom pour un même occupant)	Taux fixe	100,00\$	699-00-2012
Cessation d'un usage (autre que résidentiel et agricole)	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012
Démantèlement d'un logement accessoire	Taux fixe	50,00 \$	699-00-2012
Vente temporaire	Taux fixe	300,00\$	
AUTRES			
Dérogation mineure	Taux fixe	750,00\$	
Étude d'une demande de PIIA	Taux fixe	100,00\$	
Étude d'une demande de modification au règlement de zonage	Remboursement de 600,00 \$ si la demande est refusée par le conseil municipal	1 500,00\$	
Étude d'une demande d'usage conditionnel	Taux fixe	500,00\$	
Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (les frais d'expertise professionnelle supplémentaire et les frais demandés par les instances publiques concernées sont à la charge du demandeur) :			
Déclaration de droit	Taux fixe	50,00 \$	
Demande d'autorisation	Taux fixe	100,00 \$	
Demande d'exclusion de la zone agricole	Taux fixe	250,00 \$	
Certificat de conformité à la réglementation d'urbanisme - Régie des alcools et des jeux	Taux fixe	100,00 \$	
Permis de rénovation - stabilisation des fondations	Taux fixe	Gratuit	
Certificat d'autorisation d'arrosage (nouvelle pelouse, nouvel aménagement, etc.)	Taux fixe	20,00\$	

Renouvellement de permis ou de certificat d'autorisation	Taux variable	50% du coût initial jusqu'à un maximum de 400\$	
--	---------------	---	--

SECTION BIBLIOTHÈQUE			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
<i>FRAIS D'INSCRIPTION - ANNUEL</i>			
Résident :			
Adulte 14 ans et plus		Gratuit	
Aîné 65 ans et +		Gratuit	
6 à 13 ans		Gratuit	
0 à 5 ans		Gratuit	
Non-résident :			
Adulte		40.00\$	
Aîné 65 ans et +		40.00\$	
Moins de 18 ans		40.00\$	
<i>REPLACEMENT</i>			
Carte de bibliothèque		3.00\$	
Code-barre déchiré ou retiré		2.00\$	
Ouvrage		Coût réel + 5 \$ (frais d'administration)	
<i>RETARD (PAR JOUR)</i>			
Livres adultes (par livre et par jour)	Maximum 13,00 \$	0.20\$	
Livres d'enfants (par livre et par jour)	Maximum 9,00 \$	0.15\$	
CD, DVD adultes, logiciel, location des nouveautés catégorie roman adulte , jeux vidéo catégorie adulte (par jour)		1.00\$	
<i>LOCATION DES COLLECTIONS PARTICULIÈRES (Semaine)</i>			
Nouveautés de livre adulte roman ,CD, DVD, jeux et autres biens culturels de catégorie adulte (par semaine)		1.00\$	
<i>AUTRES</i>			

Perte de biens culturels (par bien culturel)		Coût réel + 5 \$ (frais d'administration)	
Frais livres non remis (par livre) – Livre de Saint-Amable (1988)		5.00 \$	
ACTIVITÉS ET ATELIERS – Programmation de la bibliothèque *			
Les tarifs d'inscription sont publicisés dans la brochure intitulée « Programmation des Loisirs » et sur le Site Internet de la Ville.□			
Le tarif est déterminé par le coût réel de l'activité (salaire, matériel, location, etc.) divisé par le nombre minimal de participants requis pour la tenue de l'activité.			

SECTION LOISIRS			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
PISCINE			
Tarification unitaire			
Résidents :			
Adulte 18 ans et plus		Gratuit	
Enfant 0-17 ans		Gratuit	
Aîné 65 ans et plus		Gratuit	
Non-résidents :			
Adulte 18 ans et plus		4,00 \$	
Enfant 0-17 ans		2,00 \$	
Aîné 65 ans et plus		2,00 \$	
ACTIVITÉS ET ATELIERS – Programmation du service des Loisirs**			
Les tarifs d'inscription sont publicisés dans la brochure intitulée « Programmation des Loisirs » et sur le Site Internet de la Ville.			
Le tarif est déterminé par le coût réel de l'activité (salaire, matériel, location, etc.) divisé par le nombre minimal de participants requis pour la tenue de l'activité.			
Vente de pop-corn / chaque		2.00\$	
Vente de pop-corn lorsque l'acheteur à un bol réutilisable / chaque		1.00\$	
Vente de bol réutilisable / chaque		1.00\$	
Vente d'éco-cop/ chaque		1.00\$	
Vente de jus / chaque		1.00\$	
** Pour les non-résidents, les tarifs sont indexés de 15 % du coût prévu dans la « Programmation des Loisirs ».			
LOCATION DE LOCAUX MUNICIPAUX OU PLATEAUX RÉCRÉATIFS			
Location Centre communautaire	Par heure (minimum 2 heures)	60,00 \$/heure	
	Pour 12 heures	300,00 \$/12 h	
	Pour toute heure supplémentaire	60,00 \$/heure	
Location du Chalet Parc Le Rocher	Par heure (minimum 2 heures)	25,00 \$/heure	
	Pour 12 heures	150,00 \$ / 12 h	

	Pour toute heure supplémentaire	25,00 \$	
LOCATION DE TERRAIN			
Terrain de balle			
Adultes – Regroupement de milieu reconnu	Par partie	25,00 \$	
Particuliers résidents	Taux horaire	50,00 \$	
Particuliers non résidents	Taux horaire	110,00 \$	
Tournoi sportif sans service	Par terrain par jour	500,00 \$	
Tournoi sportif sans service	Pour les trois terrains par jour	1000,00 \$	
SECTION LOISIRS (SUITE)			
DESCRIPTION		DÉTAILS	TARIF
RÉFÉRENCE			
Terrain de soccer			
Adultes - Regroupement de milieu reconnu	Par partie	25,00 \$	
Particuliers résidents	Taux horaire	50,00 \$	
Particuliers non résidents	Taux horaire	120,00 \$	
Patinoire			
Surface multisports	Taux horaire	15.00 \$	
Pour la location des salles, un dépôt en argent de 200,00 \$ est exigible. Des frais de ENTANDEM peuvent également être exigibles.			
LOCATION DE SALLES DANS LES ÉCOLES			
École François-Williams			
Gymnase		Avec surveillant : 37.82 \$/heure Sans surveillant : 21.32 \$/heure	
Salle polyvalente		Avec surveillant : 29.53 \$/heure Sans surveillant : 13.03 \$/heure	
Gymnase et salle polyvalente		Avec surveillant : 43.90 \$/heure Sans surveillant : 27.40 \$/heure	
École de l'Envolée			
Gymnase		Avec surveillant : 30,82 \$/heure Sans surveillant : 14.32 \$/heure	

	Pour service funéraire :	120 \$/4 heures + 25,00 \$/heure supplémentaire
École le Sablier		
Gymnase		Avec surveillant : 28,87 \$/heure Sans surveillant : 12.37 \$/heure

SECTION LOISIRS (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
École de l'Odyssée			
Gymnase		Avec surveillant : 35.97 \$/heure Sans surveillant : 19.47 \$/heure	
Salle polyvalente		Avec surveillant : 26.04 \$/heure Sans surveillant : 9,54 \$/heure	
École le Rocher			
Gymnase		Avec surveillant : 27.64 \$/heure Sans surveillant : 11.14 \$/heure	
Salle polyvalente		Avec surveillant : 25,21 \$/heure Sans surveillant : 8,71 \$/heure	
PRÊT D'ÉQUIPEMENT			
(Aucun transport de matériel n'est inclus dans la tarification de location; une demande formelle de support aux événements doit être faite au préalable, le tout selon la Politique d'accréditation en vigueur)			
Bacs à recyclage 45 gallons		5,50 \$/unité	
Bacs Organibac 45 gallons		5,50 \$/unité	
Barrières de foule		5,50 \$/unité	

Barrières de rue		5,50 \$/unité	
Boîte à cannettes		3,30 \$/unité	
Boom Box		55,00 \$/unité	
Cafetièrre (42 tasses)		3,30 \$/unité	
Chaises		1,65 \$/unité	
Chapiteau 10 pi x 10 pi		55,00 \$/unité	
Cônes		2,20 \$/unité	
Cruche à eau		3,30 \$/unité	
Dossard de sécurité		2,20 \$/unité	
Drapeaux avec mâts		11,00 \$/unité	

SECTION LOISIRS (SUITE)			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
Extensions électriques		5,50 \$/unité	
Extincteur		27,50 \$/unité	
Fanion		5,50 \$/unité	
Glacièrre		5,50 \$/unité	
Lecteur Blu-Ray		55,00\$/unité	
Lumière de panneau d'exposition		11,00\$/unité	
Machine à ligne		27,50 \$/unité	
Manette pour tableau indicateur de baseball		55,00\$/unité	
Nappe noire		5,50 \$/unité	
Nourrisse à eau		55,00\$/unité	
Panneau électrique portatif extérieur		55,00\$/unité	
Panneau d'exposition		27,50 \$/unité	
Panneaux sandwichs (32 po x36 po)		2,20 \$/unité	
Petite caisse		11,00\$/unité	
Pot Masson 4 et 8 litres		11,00\$/unité	
Passe-fils		11,00\$/unité	
Porte-voix		2,20 \$/unité	
Poubelles 45 gallons		5,50 \$/unité	
Scène 4 pi x 8 pi		44,00 \$/unité	
Support à vélo		5,50 \$/unité	
Système de son et ses composantes		110,00 \$/unité + taux horaire du technicien	

Tables extérieures		8,80 \$/unité	
Table de pique-nique		27,50 \$/unité	
Tabouret		5,50 \$/unité	
Talkie		16,50 \$/unité	
Vestiaire à manteaux et cintres		5,50 \$/unité	
Tournages cinématographiques et autres			
(Dépôt de garantie préalable et remboursable exigé de 2 000,00 \$; possibilité d'exiger un dépôt de garantie différent en raison de l'ampleur du tournage; utilisation de services municipaux en sus.)			
Tournage n'impliquant aucune fermeture de rue		250,00 \$ / jour de tournage	
Tournage nécessitant une fermeture de rue par intermittence		350,00 \$ / jour de tournage	
Tournage nécessitant une fermeture de rue partielle ou complète		500,00 \$ / jour de tournage	

SECTION COMMUNICATIONS			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	RÉFÉRENCE
<i>Soutien à la promotion (Calendrier des activités du site Internet de la Ville, Enseigne numérique, Fil d'actualité de la page Facebook de la Ville)</i>			
Organismes/clientèles admissibles (selon Politique d'affichage urbain)		Gratuit	Organismes/clientèles admissibles (selon Politique d'affichage urbain)
Autre clientèle/organisme		Non-applicable, car ces organismes ne sont pas éligibles au soutien à la promotion	Autre clientèle/organisme
<i>OBJETS PROMOTIONNELS (par unité) – Dans la limite de l'inventaire disponible</i>			
Objets promotionnels à l'effigie de la Ville de Saint-Amable		Tarif d'achat de l'objet promotionnel + 20 % + taxes (TPS et TVQ), arrondis au cinquante cents (0,50 \$) suivant, et minimum 2\$ avec taxes.	